



## Sollicitations par l'employeur pendant congés payés

Par **question droit**, le **25/06/2014** à **18:44**

Bonjour,

Mon employeur est-il en droit de me solliciter pendant mes congés payés, à la maison ou sur mon lieu de vacances, en appelant sur mon téléphone portable perso, sachant que je suis remplacée pendant cette période poste pour poste par une personne de qualification équivalente ?

Qu'est-ce que je risque vis à vis de mon employeur si je ne donne pas de suite ou de retour à ces sollicitations (téléphone éteint pendant tous les congés par exemple) ?

Merci de votre retour,

Par **P.M.**, le **25/06/2014** à **19:31**

Bonjour,

Vous n'êtes effectivement pas obligée de lui répondre et pouvez avoir décidé pendant cette période de vous couper du monde...

Par **question droit**, le **25/06/2014** à **20:09**

Merci de votre retour !

Je redoute d'autres types de mésaventures ...

Que se passerait-il si :

1/ Ma remplaçante décide de ne pas honorer mon remplacement dans les quelques jours qui précèdent son début ? (je pense qu'elle a pourtant déjà signé le CDD)

Mon employeur peut-il annuler mes congés et m'imposer de rester à mon poste (sachant que des frais sont engagés de mon côté pour les vacances)

2/ Ma remplaçante décide d'interrompre le CDD en cours de route ?

Mon employeur peut-il m'imposer de revenir de vacances pour reprendre mon poste ?

Encore merci de vos retours

Par **P.M.**, le **25/06/2014** à **20:19**

Avant le départ en congés payés, l'employeur ne peut modifier les dates des congés payés moins d'un mois avant la date de départ qu'en cas de circonstances exceptionnelles mais il n'y a pas de définition légale de celles-ci c'est donc au coup par coup que le Conseil de Prud'Hommes devrait en apprécier...

Une fois les congés payés commencé, l'employeur ne risque pas de vous faire revenir s'il ne peut pas vous joindre et si c'était le cas, il devrait en assumer tous les frais...